



Coordination du Cher (18).

Dette des Collectivités Territoriales : l'enfumage !

Quand Michel Barnier, premier ministre de l'attelage LR-Renaissance-Rassemblement National soit La Renaissance Nationale L.R.N, attaque les collectivités territoriales fustigeant leur finance ou dénigrant leur action, il passe volontairement sous silence certaines réalités.

La dette publique se décompose en trois parties (sources URSSAF et CESER Centre Val de Loire) : 9 % Sécurité Sociale, 9 % Collectivités Territoriales et 82 % pour l'Etat.

Le régime sec envisagé pour les Collectivités Territoriales et la Sécurité Sociale n'amènera aucune solution, plutôt même beaucoup de problèmes.

Ce type de discours de palais cache derrière l'objectif éternel de la logique de gestion capitaliste : contrecarrer la baisse tendancielle du taux de profit en concentrant les marges vers le capital et ses propriétaires.

Les Collectivités Territoriales embaucheraient trop, selon l'ayatollah de Matignon, il s'agit plutôt du résultat des mutations administratives de l'Etat.

Les missions transmises par l'Etat aux Collectivités Territoriales nécessitent des effectifs.

Les Maisons France Service, placebo des Caisses Primaires d'Assurance Maladie C.P.A.M, des Caisses d'Allocation Familiale C.A.F, du Trésor Public, de diverses Direction Départementale (Territoires D.D.T, etc ...) et bien d'autres missions.

Les Polices Municipales, remplaçant de plus en plus la Police Nationale ou le Gendarmerie Nationale, elles quittent les traditionnels lieux d'intervention : garde champêtre, Agent de Surveillance de la Voie Publique A.S.V.P et objets trouvés et se voient intervenir, de jour comme de nuit, pour la sécurité des biens et des personnes : répression d'attroupement ou de rixes, vidéo surveillance, contrôles divers, assistance aux Officiers de Police Judiciaire O.P.J, etc. L'équipement d'armes létales des agents est devenu la règle, du fait d'interventions de plus en plus risquées.

Les routes de notre quotidien sont passées, depuis des années au Conseil Départemental, dans le Cher la Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest (ex Direction Départementale de l'Équipement D.D.E, ex Ponts et Chaussées) ne gère que les Nationales 151 (Charost, Saint Germain du Puy, La Chapelle Montlinard) et 142 (entre l'échangeur autoroutier de Bourges et Porte de Saint Germain du Puy, rocade Est).

Les missions « sociales », à l'image du Revenu de Solidarité Active R.S.A, nom hypocrite pour une aumône de subsistance, tiennent de la compétence du Conseil Départemental qui via ses maigres finances doit assumer le « zéro audace – zéro stratégie » des gouvernements successifs.

Nombre de Conseil Départementaux sont tentés de mettre en place un diabolique parcours d'obstacles afin de débouter les personnes éligibles au R.S.A, donc de réduire la « dépense » équilibrant ainsi leur budget.

Dans le même registre, on compte aussi, les Maisons de l'Enfance, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées M.D.P.H.

Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours S.D.I.S reviennent dans l'escarcelle du Conseil Départemental avec le secours aux victimes, lutte contre l'incendie, formation des pompiers, défense contre des risques spécifiques : accidents chimiques (liés au transport de produits chimiques et aux usages industriels de ces derniers), pyrotechniques (inhérent à l'industrie de la défense par exemple), atomiques (exemple Centrale de Belleville sur Loire), interventions en rivières et milieu aquatique (étang, marais, lac).

Les établissements scolaires. Seuls les bâtiments des universités dépendent de l'Etat, les locaux des écoles maternelles et primaires vont aux Mairies, des Collèges d'Enseignement Secondaire C.E.S sous la gestion des Conseils Départementaux, quand les lycées sont dans le périmètre des Conseils Régionaux. Pour les C.E.S et les lycées, des bâtiments cédés en l'état, sans budget approprié, enclins aux querelles de champs d'action : qui paie le papier hygiénique et autres fournitures du quotidien. Ça à l'air drôle, mais nombre d'élèves renoncent à aller aux toilettes fautes de papier, ou tombe déshydratés faute de point d'eau en nombre pour les périodes de canicules. De plus, les usagers se plaignent qui à la région qui au département, même quand il s'agit d'une compétence d'Etat.

Les transports trains – bus, scolaires ou non, sont du ressort des Conseils Régionaux, y compris les Trains d'Equilibre du Territoire T.E.T comme les liaisons vers Paris. En revanche c'est bien l'Etat, propriétaire de la SNCF, qui décide de faire postuler Kéolis (dont 70 % appartient à la SNCF et 30 % à la Caisse de Dépôt et Placement du Québec) sur les marchés d'attributions des Trains Express Régionaux T.E.R ou Transdev détenu à (encore) 66 % par la Caisse des Dépôts et Consignations et 34 % à Rethmann (un Véolia allemand). Ce qui casse le statut des cheminots, cassant la qualité du service aux usagers et renforçant la logique de gestion capitaliste.

Le sport ne fait pas exception. Les gymnases, les piscines et stades sur les quels s'exercent les scolaires et sportifs amateurs ou professionnels reviennent aux mairies, agents, construction et entretien. Encore, tous les clubs sportifs reçoivent des subsides des Mairies, intercommunalités (Com Com, Agglo, Métropoles), Conseils Départementaux et Conseils Régionaux.

La culture est également financée et / ou gérée par des Collectivités Territoriales : le Musée du Berry fermé pour risque avéré d'incendie car son installation électrique date de l'époque où il n'y avait qu'une lampe par pièce (je n'exagère qu'un peu), l'école des beaux arts qui est allée jusqu'à la ruine pour enfin être restaurée, etc.

A l'heure où la clique LR – Renaissance – Rassemblement National (La Renaissance Nationale L.R.N) invente un roman national bidon, dangereux et mensonger mêlé de xénophobie, de haine et des préceptes intégristes catholiques pour nous enrhummer et nous détourner de nos vrais intérêts, la culture nous reste le phare dans la nuit, outil de notre légitime rébellion.

Le discours de politique générale de Mr Barnier, directeur du SAV de la macronie, invite la population à envisager le renoncement à quantité de Services Publics au nom d'une dette résultant de la logique de gestion capitaliste. Les exonérations qui d'impôts, qui de cotisations sociale génèrent des pertes sèchent dans différentes caisses publiques, compensées peu ou prou (mais surtout peu, voire pas) par l'Etat via la TVA et autres taxes. La complaisance quant à l'évasion fiscale et autres optimisations fiscales (plus de 100 milliards / an) obère elle encore la situation de notre France.

En définitive, il s'agit du plus gros transfert de cash d'argent public vers le privé. Un casse institutionnel légale par des braqueurs élus.